



*A l'occasion de l'Année Internationale de la Biodiversité 2010,
les sauniers de Camargue se mobilisent pour protéger les Flamants roses.*

Cet hiver, les sauniers, qui gèrent la production et récoltent le sel de Camargue, ont créé un îlot de reproduction pour les Flamants roses sur le salin d'Aigues-Mortes. Avec des seaux de vendange prêtés par Listel, ils ont ensuite réalisé 51 nids artificiels pour attirer les oiseaux. Alan Johnson, ornithologue spécialiste des Flamants roses, a collaboré à cette opération. Sur les conseils de la Tour du Valat, ce site d'une superficie de 500m² devrait permettre d'accueillir chaque année environ 1000 couples reproducteurs. Cette action a été réalisée grâce à la collaboration du Syndicat Mixte Camargue Gardoise dans le cadre des Contrats Natura 2000.



Nids artificiels



Vue d'ensemble de l'îlot

Pourquoi ?

Par le passé (de 1947 à 1952 et de 1954 à 1955), les Flamants roses se sont reproduits sur le salin d'Aigues-Mortes. Ces dernières années, les sauniers observent régulièrement des traces de nids. En 2007, 2 colonies se sont même installées sur des digues mais sans succès car le site n'était pas adapté à la reproduction. Un îlot entouré d'eau permet aux flamants de se reproduire et de nicher sans craindre les prédateurs. Par ailleurs, le faible niveau de dérangement humain est primordial en cette période pour la tranquillité du site d'accueil. Pour éviter que de tels événements se reproduisent, il est apparu nécessaire d'entreprendre une action visant à protéger la reproduction des flamants sur le site d'Aigues-Mortes.

Les sauniers de Camargue et la reproduction des Flamants roses, une grande histoire...

Sur le salin de Giraud, les sauniers de Camargue et la Tour du Valat créent un îlot artificiel en 1970 pour accueillir les Flamants roses qui avaient cessé de se reproduire en France au début des années 60. La production de sel, qui entraîne la mise en eau printanière de cet étang, conditionne l'installation des

flamants et détermine la date de ponte qui se produit environ 20 jours plus tard.



Crédit : Tour du Valat

Cette gestion permet à l'îlot d'être entouré d'eau salée et d'empêcher ainsi les prédateurs d'accéder au site de reproduction.

Cet îlot, restauré régulièrement, permet d'accueillir l'unique zone de reproduction du Flamant rose en France depuis plus de 35 ans. Ce site correspond d'ailleurs à la seule colonie permanente en Méditerranée avec une moyenne de 10 000 couples par an.



Zoom sur les Flamants roses

En Méditerranée, la répartition des flamants coïncide avec celle des salins car cet oiseau est totalement adapté à ce milieu. Il n'est gêné ni par la profondeur de l'eau (il a pied dans de nombreux étangs et peut nager), ni par sa salinité (ils sont munis d'une glande qui leur permet d'évacuer le sel par les narines).

Sa couleur rose est extrêmement rare dans le monde animal. Les flamants ont la capacité (facteur génétique) de convertir en couleur rose les pigments de carotène contenus dans leur nourriture (crustacés tels *Artemia salina*, algues et invertébrés).

Au printemps et en été, la gestion salicole entraîne une prolifération des crustacés *Artemia salina* dont se nourrissent principalement les flamants.



En hiver, lorsque les *Artemias* disparaissent, les flamants exploitent les bassins de salinité moyenne où ils consomment des larves de chironomides, des vers, de petits mollusques ainsi que des œufs d'*Artemias*.

En France, les salins de Camargue (Aigues-Mortes et Giraud) accueillent environ 30 % des effectifs nationaux de Flamant rose en hiver et représentent un site d'importance internationale vis-à-vis de cette espèce. En été, ils deviennent particulièrement importants accueillant près de 50 % des effectifs nationaux.

Les sauniers de Camargue s'engagent dans la Charte Natura 2000 de Petite Camargue



Le 23 novembre 2009, les sauniers ont signé la Charte Natura 2000 de Petite Camargue sur 2914 ha du salin d'Aigues-Mortes situés dans le Gard. Ils s'engagent ainsi à respecter des bonnes pratiques environnementales identifiées dans le cadre de la démarche Natura 2000 pour une durée de 5 ans.

La charte est disponible sur le site internet ww.salins.com et en interne sur Cristal Espaces Naturels, rubrique Communication/Chartes environnementales.

Les sauniers de Camargue limitent le développement des plantes envahissantes

Cet été, les sauniers vont faire appel à l'association de réinsertion Synernat pour éliminer 3 plantes envahissantes sur le salin d'Aigues-Mortes : la Griffes de sorcière, l'Herbe de la pampa et l'Olivier de Bohème.

Cette action fait suite à un diagnostic établi par la Tour du Valat et doit empêcher ces plantes de se développer dans le milieu naturel au détriment d'autres végétaux entraînant une diminution de la biodiversité. Cette action est réalisée grâce à la collaboration du Syndicat Mixte Camargue Gardoise dans le cadre des Contrats Natura 2000.



Griffes de sorcière



Herbe de la pampa



Olivier de Bohème

Lancement en 2010 d'un plan de gestion environnementale sur le salin de Giraud

Les sauniers de Camargue entreprennent la réalisation d'un plan de gestion environnementale sur le salin de Giraud dans sa nouvelle configuration.

Le plan de gestion, comparable à celui des Réserves naturelles, va permettre d'évaluer l'importance écologique de ce site d'une superficie de 5000 ha environ et d'identifier ainsi les priorités d'actions en matière de protection de la nature.

Il comprend :

- un diagnostic écologique et socio-économique
- les objectifs de connaissance et de protection de la nature.

Les partenaires scientifiques habituels (Parc Naturel Régional de Camargue, Marais du Vigueirat, Tour du Valat) seront associés à cette démarche.

120 personnes découvrent le coeur du salin d'Aigues-Mortes à l'occasion des Journées Mondiales des Zones Humides

Lors de 2 journées portes-ouvertes exceptionnelles organisées par les sauniers de Camargue, 120 personnes ont eu la chance de découvrir le coeur du salin. Ces visites ont permis de comprendre le fonctionnement du salin, le métier du saunier et leur importance pour la conservation de milliers d'hectares de zones humides d'importance internationale. Le sel de Camargue, après plus de 60kms parcourus patiemment en 4 mois au coeur d'une terre vierge, cristallise et se dépose. Depuis l'Antiquité, la production de sel de mer a permis la sanctuarisation de vastes espaces vierges où une faune et une flore exceptionnelles sont ainsi à l'abri. On y observe 200 espèces d'oiseaux dont 157 sont protégées et 103 menacées. Alors, "acheter du sel de Camargue contribue à la préservation de zones humides d'importance internationale"....!



Au pied de la camelle, les participants à cette journée accompagnés par Patrick Ferdier, saunier

Le salin d'Aigues-Mortes est intégré à deux sites Ramsar : "La Petite Camargue et l'étang de l'Or" et "La Camargue"



Ce participant vérifie la salinité d'une « rose de sel » !

Chaque année le 2 février, la Journée Mondiale des Zones Humides permet de commémorer la signature de la Convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, le 2 février 1971, dans la ville iranienne de Ramsar. Ce traité intergouvernemental sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. 159 pays ont signé cette convention et défini 8826 sites Ramsar ou zones humides d'importance internationale en fonction notamment de leur importance vis-à-vis de la conservation des oiseaux.

A noter qu'il est possible de découvrir le coeur du salin dans le cadre de visites guidées organisées du 15 juin au 15 septembre 2010. Infos et réservations : 04 66 73 40 02